

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES**

**Du 18 avril 2016**

**COMPTE RENDU**

**DATE DE CONVOCATION**  
**11 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize  
le dix-huit avril à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoint,  
Mme Brigitte BRUNEAU M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD, Cécile  
DAILLIERES, Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Pénélope  
FILLON, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric TOP.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Néant

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile DAILLIERES

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu du conseil du 21 mars 2016
- 1** – Vente à Foncier Aménagement de la parcelle cadastrée section AB n° 74  
d'une superficie de 1 288 m<sup>2</sup> (sans le puits).
- 2** - Affaires diverses :
  - ✓ Information concernant la baisse des tarifs de la redevance  
de la gestion des déchets en 2016
  - ✓ Installation de 4 palox espace Reverdy
  - ✓ Installation d'un panneau d'affichage à l'entrée du square de  
la mairie
  - ✓ Recrutement depuis début avril de Guillaume Mattiuzzo en  
emploi Avenir
  - ✓ Validation du devis tonne à eau

**1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 MARS 2016 -**

Le compte-rendu de la séance du 21 MARS 2016 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2 – VENTE DE TERRAIN À FONCIER AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil de vendre à Foncier Aménagement aux Ponts de Cé (49) la parcelle cadastrée section AB n° 74 d'une superficie de 1 288 m<sup>2</sup> POUR PARTIE moyennant le prix de 9 500 € net vendeur appartenant à la commune. Monsieur le Maire explique que la commune souhaite conserver l'usage, la propriété et l'accès au puits qui est situé au milieu de cette parcelle.

Il ajoute que Foncier Aménagement souhaite acquérir cette parcelle et la parcelle AB n° 75 appartenant aux Consorts Deniau pour l'aménagement d'un futur lotissement. (Entre le chemin du Porteau/rue Angevine et le site de Bellevue).

*Christelle PANIER fait part que le prix de vente lui semble faible.*

*Monsieur le Maire lui répond que l'estimation des Domaines qui avait été demandée pour éventuellement l'acquisition par la commune de l'ensemble de la parcelle aux consorts Deniau faisait apparaître un prix inférieur.*

*Il ajoute que le prix de 9 500 € a fait l'objet d'une négociation avec Foncier Aménagement. En effet, le prix initial était beaucoup plus bas.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Françoise DENIAU ne prenant pas part au vote) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de l'étude de Maître Poujade, notaire à Sablé, pour la vente de la parcelle issue, après bornage autour du puits, de la parcelle cadastrée section AB n° 74 d'une superficie de 1 288 m<sup>2</sup> POUR PARTIE moyennant le prix de 9 500 € net vendeur, la commune conservant l'usage, la propriété et l'accès au puits situé au milieu de cette parcelle.

### 3 – AFFAIRES DIVERSES -

#### 3- 1 : REDEVANCE DES DECHETS

Myriam LAMBERT fait part au Conseil des décisions prises par le Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> avril dernier concernant la baisse de la redevance des déchets pour 2016 :

#### 31 – Redevance Gestion des déchets - Tarifs

Monsieur le Président indique qu'après trois années de fonctionnement de la redevance gestion des déchets ménagers, le comportement citoyen des usagers induisant une baisse des tonnages couplée aux adaptations apportées au service de collecte (ordures ménagères et tri sélectif) mais aussi à celui de la déchèterie permettent de bien maîtriser la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Au regard du budget annexe prévisionnel 2016 de la « Gestion des déchets ménagers », et des résultats performants de 2015, il est proposé de :

##### **A/ A compter du premier semestre 2016**

- baisser l'ensemble des tarifs, par rapport à la base 2015, de façon à ce que le montant total perçu annuellement de la redevance gestion des déchets diminue de 7 %.

Les baisses des tarifs proposés sont de :

- 7 % pour l'ensemble des tarifs pour les usagers dont la fréquence de collecte des ordures ménagères est 1 fois tous les 15 jours,
- 5 % pour l'ensemble des tarifs pour les usagers dont la fréquence de collecte des ordures ménagères est 1 fois toutes les semaines et pour les usagers collectés en conteneur semi enterré.

##### **B/ Pour le premier semestre 2016**

- baisser exceptionnellement les tarifs du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de 20 % pour tous les redevables afin de leur faire profiter des résultats constatés au 31 décembre 2015. Cette remise exceptionnelle s'appliquera uniquement sur la prochaine facture (mai 2016).

Monsieur le Président propose donc :

- les tarifs pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 figurant dans les pages suivantes,
- les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 figurant à la suite.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir fixer les tarifs hors taxes de la Redevance Gestion des déchets ménagers.

Délibération adoptée à l'unanimité

### 3 - 2 : Installation de 4 palox espace Reverdy

Myriam LAMBERT informe le Conseil que 4 palox ont été installés espace Reverdy. Il s'agit d'anciens casiers à pommes récupérés pour permettre aux enfants de l'école, dans le cadre des activités périscolaires, de pouvoir jardiner à leur hauteur.



C'est un espace partagé :



*La commune de SOLESMES vous informe*

## UN JARDIN PARTAGÉ

*C'est quoi ?*

Un petit carré de terre à cultiver  
dont on partage le fruit des récoltes

*Quand ?*

Les plantations seront faites tout  
prochainement

*Pour qui ?*

Pour les habitants et les enfants  
de l'école de Solesmes

*Par qui ?*

Avec l'activité jardinage de l'école de  
Solesmes

**3 – 3 : Installation d'un panneau du plan de la commune à l'entrée du square de la mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un plan de la commune est installé à l'entrée du square de la mairie (l'encadrement a été fourni par l'entreprise Martin de Solesmes et le plan gratuit par Média Plus Communication (qui nous a également mis à disposition le plan qui se trouve place Madame Cécile-Bruyère).



**3 – 4 : Recrutement depuis début avril de Guillaume MATTIUZZO, emploi Avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération du Conseil du 21 mars 2016 l'autorisant à recruter un emploi Avenir pour les services espaces verts, Monsieur Guillaume MATTIUZZO a été recruté. Il travaille sur la base de 30 h par semaine en moyenne annuelle.

**3 – 5 : Devis signé pour la fourniture d'une tonne à eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération du Conseil du 21 mars 2016 l'autorisant à acquérir une tonne à eau sur remorque pour un montant maximum TTC de 5 600 €, il vient de signer un devis auprès des Ets GELOT de Sablé pour la fourniture d'une tonne à eau de 1 000 l sur remorque pour le prix de 5 544 € TTC.

**3 – 6 : Annonce de l'enquête publique pour la désaffectation du CR 15**

Département  
SARTHE

République Française

N° 29-2016

Canton  
SABLE SUR SARTHE  
Commune  
SOLESMES

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la commune de SOLESMES,**

Vu le Code rural, et notamment ses articles L. 161-10, R.161-25, R. 161-26 et R.161-27 ;  
Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Solesmes en date du 21 mars 2016 lançant la procédure de désaffectation du chemin rural n°15 situé zone des Mandrières en vue de sa cession à la Communauté de commune de Sablé-sur-Sarthe.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique pour l'aliénation du chemin rural n°15 situé sur la commune de Solesmes pour une durée de 17 jours du **Mercredi 4 mai 2016 au Vendredi 20 mai 2016 inclus.**

**Article 2 :** M. Jacky LEVÊQUE, retraité du secteur bancaire faisant partie de la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur publiée par le Tribunal Administratif de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en Mairie de Solesmes.

**Article 3 :** Les pièces du dossier soumis à l'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de Solesmes, pendant la durée de l'enquête du **Mercredi 4 mai 2016 au Vendredi 20 mai 2016 inclus :**

- Les lundis, mardis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- Les mercredis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00.
- A l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à mairie de Solesmes, Place Madame Cécile Bruyère, 72300 Solesmes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Solesmes, dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : [www.solesmes72.fr](http://www.solesmes72.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse : [mairie.solesmes@wanadoo.fr](mailto:mairie.solesmes@wanadoo.fr).

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Solesmes afin de recevoir en personne les observations orales et écrites, aux heures et dates suivantes :

- Mercredi 4 mai 2016 de 10h00 à 12h00.
- Vendredi 20 mai 2016 de 16 h 00 à 18 h 00.

**Article 5 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 6 :** Après avoir examiné les observations, le commissaire enquêteur transmettra au Maire dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête le dossier accompagné du registre et des pièces annexées avec son rapport sur lequel figureront ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public à la Mairie de Solesmes, Place Madame Cécile Bruyère, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique et sur le site internet [www.solesmes72.fr](http://www.solesmes72.fr).

**Article 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans le département, OUEST FRANCE et LE MAINE LIBRE.

L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera également affiché à la mairie de Solesmes, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, et chaque extrémité du chemin rural n°15 et aux entrées de la commune.

**Article 8 :** Monsieur le Maire de la commune de Solesmes est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de La Flèche.

Solesmes, le 13 avril 2016  
Le Maire  
Pascal LELIEVRE



### **3 – 7 : Compte rendu de la visite d'une délégation de Solesmes Sarthe à Solesmes Nord le week-end du 9 avril**

Monsieur le Maire tient à souligner l'accueil très chaleureux qui leur a été réservé par les élus de Solesmes Nord, lors du déplacement qu'il a effectué, avec Myriam Lambert, Gérald Gauclin et Jean-Pierre Lecoq, à l'occasion de la représentation théâtrale organisée par la troupe de Solesmes pour les Solesmois.

Frédéric TOP, conseiller municipal mais aussi membre de la troupe « tous ensemble » remercie chaleureusement les élus de Solesmes Nord et précise que la troupe a joué devant une salle comble.

### **3 – 8 : Repas des associations du vendredi 15 avril 2016**

Monsieur le Maire remercie Gérald GAUCLIN, adjoint, qui a organisé ce repas.

L'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés), une des 23 associations que compte la commune, avait pris en charge l'animation du traditionnel repas des associations qui a réuni 180 convives à la salle des fêtes de Solesmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.